

ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL





CONTEXTE



RLPi, publicités, pré-enseignes, enseignes...

Qu'est-ce que c'est?

PUBLICITÉS



Les publicités

sont des dispositifs destinés à informer le public ou attirer son attention.



PRÉ-ENSEIGNES



Les pré-enseignes

sont des dispositifs signalant la proximité d'un bâtiment où s'exerce une activité déterminée.

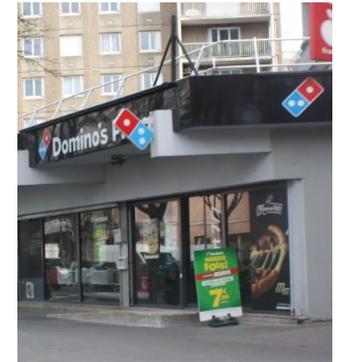


ENSEIGNES



Les enseignes

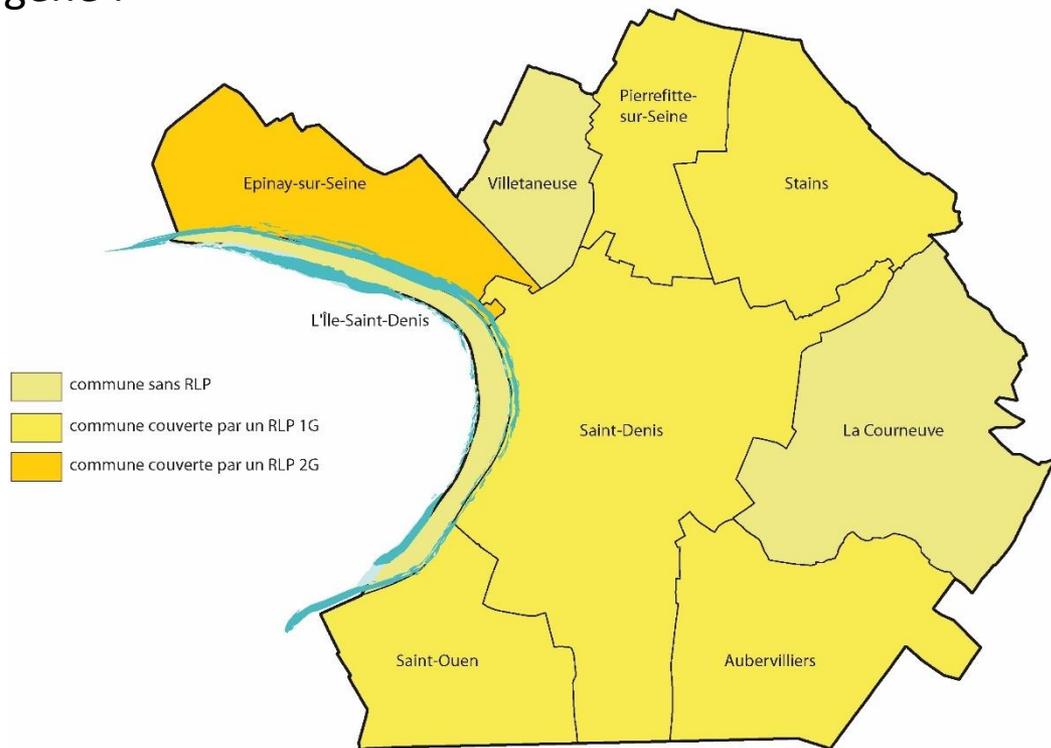
sont les dispositifs situés sur l'unité foncière où s'exerce l'activité signalée.



La réglementation des dispositifs publicitaires aujourd'hui dans le territoire

Une réglementation communale hétérogène :

RLP post Grenelle II	<ul style="list-style-type: none"> • Epinay-sur-Seine 	2017
RLP première génération	<ul style="list-style-type: none"> • Aubervilliers • Pierrefitte-sur-Seine • Saint-Denis • Saint-Ouen • Stains 	1987 1991 1987 1998 2003
communes sans RLP	<ul style="list-style-type: none"> • L'Île-Saint-Denis • La Courneuve • Villetaneuse 	



La réglementation des dispositifs publicitaires aujourd'hui dans le territoire

Une compétence partagée

Le Règlement Local de Publicité

Compétence EPT depuis le 1^{er} janvier 2016
(liée à la compétence PLU)

La délivrance des autorisations et le pouvoir de police en matière de publicité

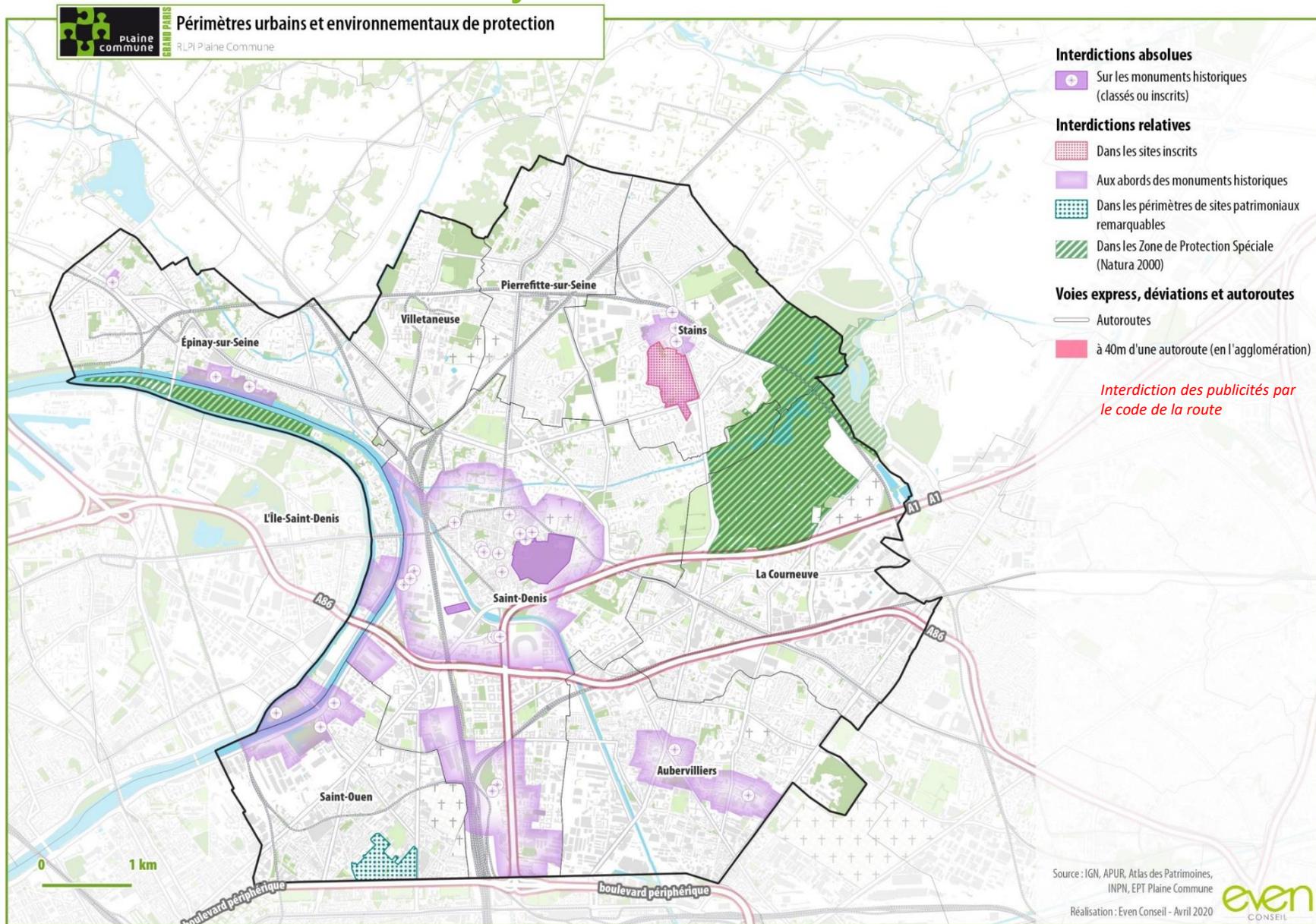
Compétence du Maire avec RLP

Compétence du Préfet sans RLP
(application du règlement national)

Lorsque le RLPi entrera en vigueur...

- 6 ans pour mise en conformité des enseignes existantes
- 2 ans pour mise en conformité des publicités et pré-enseignes existantes

La réglementation des dispositifs publicitaires aujourd'hui dans le territoire



Les grandes étapes d'élaboration du RLPi



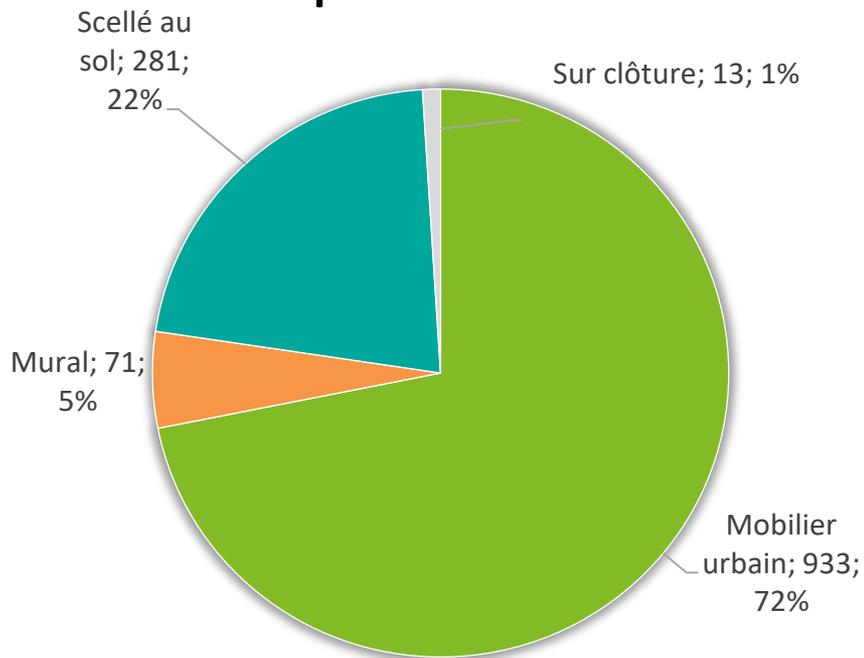


SYNTHESE STATISTIQUE DU DIAGNOSTIC

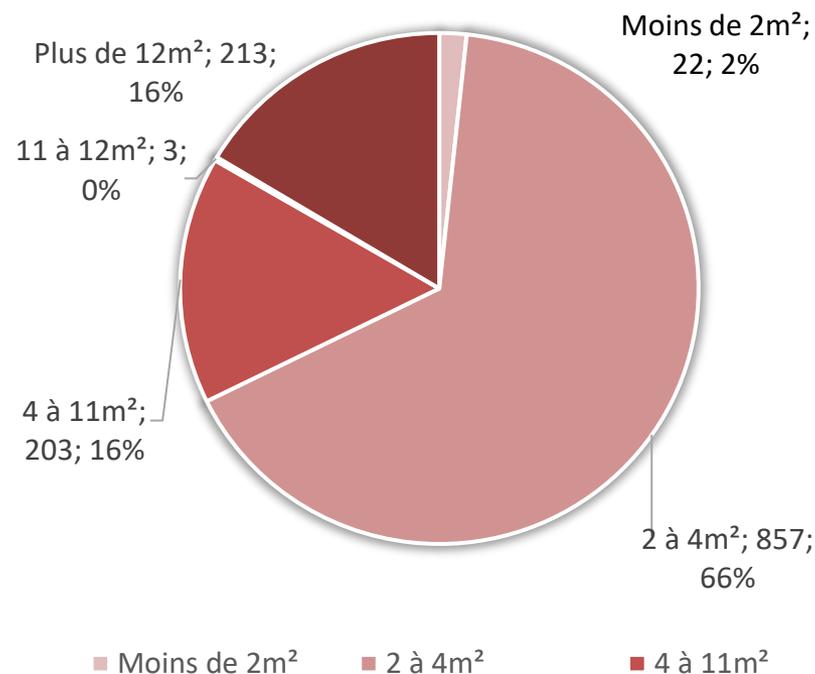


Synthèse de la **typologie et du format** des dispositifs publicitaires

Type d'implantation des supports publicitaires



Formats des dispositifs publicitaires

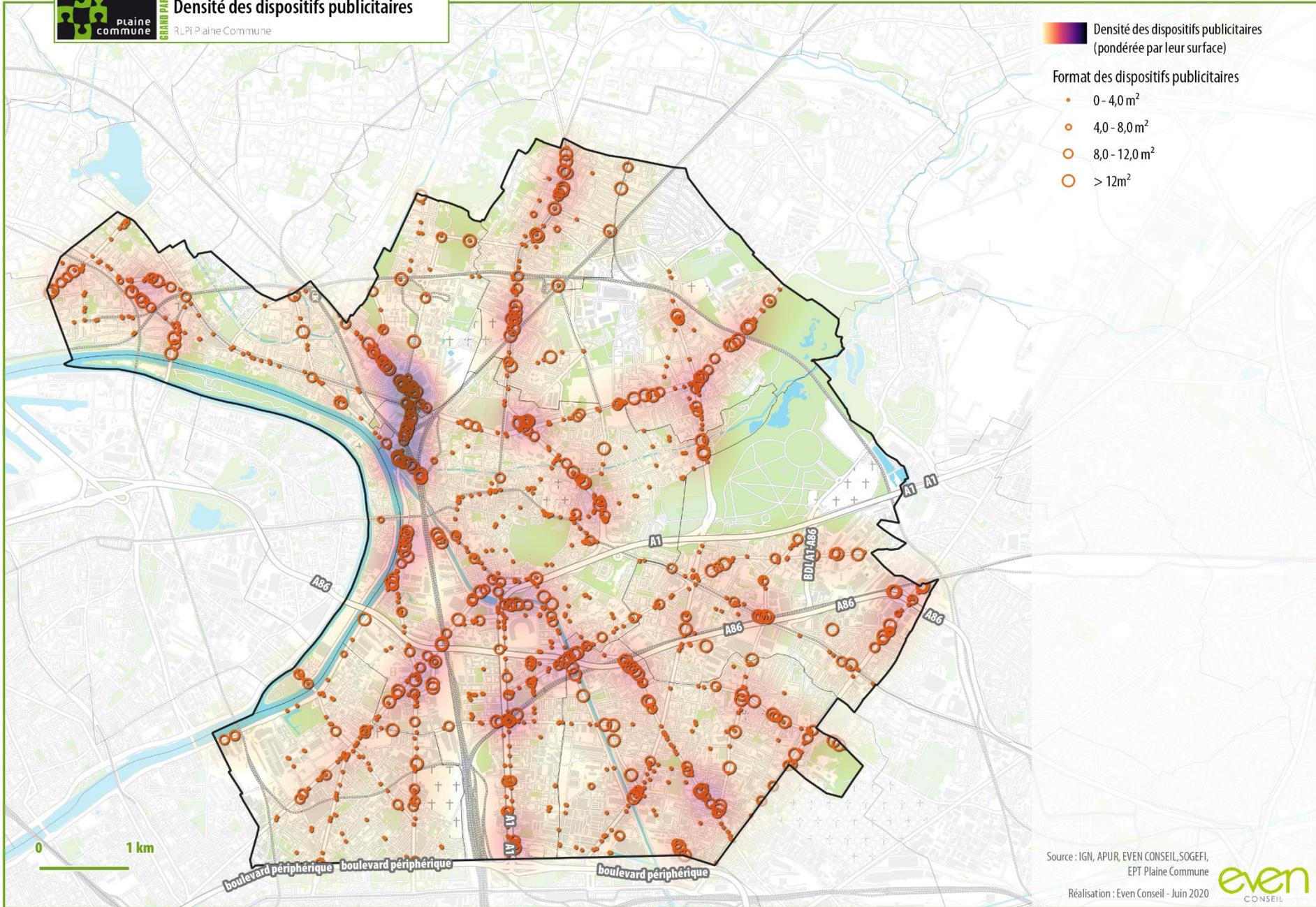


Plus de 1700 dispositifs publicitaires recensés dont 70% sur du mobilier urbain et 66% de 2 à 4 m²

Densité des dispositifs publicitaires
(pondérée par leur surface)

Format des dispositifs publicitaires

- 0 - 4,0 m²
- 4,0 - 8,0 m²
- 8,0 - 12,0 m²
- > 12m²



Source : IGN, APUR, EVEN CONSEIL, SOGEFI,
EPT Plaine Commune

Réalisation : Even Conseil - Juin 2020

Focus sur les dispositifs publicitaires **non-conformes**



Conformité des dispositifs publicitaires

RLPi Plaine Commune

- Dispositif conforme au Code de l'Environnement
- Dispositif non-conforme au Code de l'Environnement
- Dispositif non-conforme au Code de l'Environnement car situé dans un périmètre d'interdiction relative

18%

Non-conformes sans interdictions relatives

11%

Dispositifs publicitaires supérieurs à 12 m²

Source : IGN, APUR, EVEN CONSEIL, SOGEFI, EPT Plaine Commune

Réalisation : Even Conseil - Août 2020



0 1 km

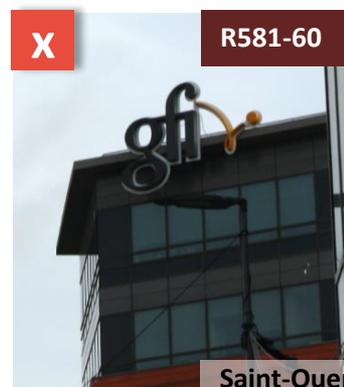
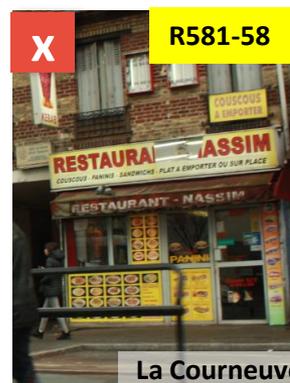
Non-conformité des supports publicitaires

Infraction	Article	Nombre de dispositifs concernés
Publicité dans un périmètre d'interdiction relative	L581-8-1	301
Surface d'une publicité scellé au sol dépassant 12 m ²	R581-32	177
Publicité scellée au sol s'élevant à plus de 6m du sol	R581-32	51
Publicité murale d'une surface dépassant 12m ²	R581-26	36
Publicité sur un mur de façade non aveugle avec ouvertures supérieures à 0,50 m ²	R581-22	17
Publicité sur une clôture non aveugle	R581-22	6
Surface d'une publicité numérique supérieure à 8m ² dans une agglomération de plus de 10000 habitants ou faisant pas partie d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants	R581-26	4
Publicité murale apposée à moins de 0.50m du niveau du sol	R581-27	3



Non-conformité d'enseignes

Infraction	Article
Surface cumulée des enseignes en façade excédant 15% à 25% de la surface de cette façade	R.581-63
Une enseigne doit être maintenue en bon état de propreté, d'entretien	R581-58
Les enseignes en toiture doivent être « réalisées au moyen de lettres et signes découpés dissimulant leur fixation et sans panneaux de fond autres que ceux nécessaires à la dissimulation des supports de base. Ces panneaux ne peuvent dépasser 0,50 mètre de haut	R581-62
Les enseignes en façade ne peuvent pas dépasser les limites de l'égout du toit	R581-27
Les enseignes apposées à plat sur un mur ou parallèlement à un mur ne doivent pas dépasser les limites de ce mur	R581-60
Lorsque les enseignes font plus d'un mètre carré, elles sont limitées en nombre à un dispositif placé le long de chacune des voies ouvertes à la circulation publique bordant l'immeuble où est installée l'activité signalée	R581-64
Les enseignes apposées à plat sur un mur ou parallèlement à un mur ne peuvent constituer par rapport au mur une saillie de plus de 0,25 mètre	R581-60





ENJEUX TRANSVERSAUX



➔ Vers une maîtrise accentuée de l'impact paysager des publicités



Epinay-sur-Seine



Saint-Ouen



Les élus souhaitent limiter l'impact de la publicité sur le territoire afin de valoriser le paysage urbain et améliorer la visibilité des commerces (qui sont ponctuellement masqués par de la publicité actuellement)

➔ L'encadrement des dispositifs numériques



Aubervilliers



Aubervilliers



Hors territoire - Nancy



Les élus souhaitent engager une réflexion pour encadrer strictement ces supports. Le développement de la trame noir et le contrôle des dépenses énergétique sont des enjeux importants sur le territoire

➔ L'extinction nocturne des dispositifs



Les élus souhaitent étendre cette plage d'extinction afin de mieux l'adapter aux réalités du territoire.



Epinay-sur-Seine



La Courneuve



IDENTIFICATION DES SECTEURS A ENJEUX ET ORIENTATIONS

1. Les secteurs de centre-ville

PUBLICITES ET PRE-ENSEIGNES

DIAGNOSTIC

- Des publicités et pré-enseignes majoritairement sous forme de **meublier urbain** ou de **grands formats scellés au sol** sur les espaces non bâtis en centre ville
- Des dispositifs numériques encore peu répandus

ENJEUX

- Limiter les possibilités d'implantation des dispositifs de grand format en centre-ville
- Encadrer la publicité numérique



Epinay-sur-Seine



Pierrefitte-sur-Seine

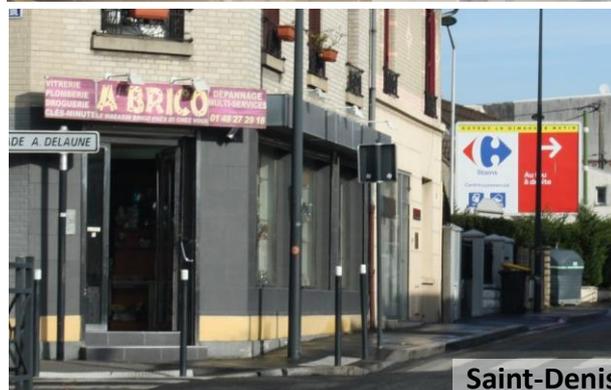
ENSEIGNES

DIAGNOSTIC

- Des enseignes **hétérogènes** entre elles et entre les polarités commerciales
- Des enseignes de centre-ville ponctuellement plus qualitatives (lettres découpées ou peintes, couleurs sobres, tailles adaptées)

ENJEUX

- Valoriser les centres-villes et la visibilité de chaque commerce par une recherche de sobriété
- Valoriser les centres-villes par la formalisation d'une charte des devantures, annexée au RLPi



Saint-Denis



Stains

Préconisations

Enseignes situées entièrement sous le rez-de-chaussée, dans les limites latérales de la devanture.



→ Préférer les enseignes en deux parties, respectant la composition de la devanture.



→ Pas d'enseigne apposée en dehors de la devanture.

Charte des devantures et enseignes commerciales – Epinay-sur-Seine

2. Les axes commerçants et polarités secondaires

ENSEIGNES

DIAGNOSTIC

- Une **densité d'enseignes importante** nuisant ponctuellement à la lecture de l'ensemble des cellules commerciales
- Des enseignes parfois très **voyantes** destinées à se démarquer et attirer l'attention des automobilistes
- Une accumulation d'implantations différentes (en façade, au sol, sur clôture)

ENJEUX

- Préserver la qualité paysagère des axes en adaptant le format et le nombre d'enseignes au contexte urbain



3. Les centres commerciaux

ENSEIGNES

DIAGNOSTIC

- Des centres commerciaux ayant mis en place des chartes d'enseignes permettant de préserver une visibilité de chaque activité
- Un rendu visuel parfois très marqué et peu adapté au contexte (ex: Marques Avenue sur les quais de Seine)

ENJEUX

- Valoriser les chartes des centres commerciaux par des règles adaptées dans le RLPi
- Veiller à encadrer la densité et la dimension globale des enseignes dans ces centres commerciaux



Epinay-sur-Seine



L'île Saint Denis

4. Les zones d'activités économiques industrielles et tertiaires

ENSEIGNES

DIAGNOSTIC

- Des zones d'activités **globalement discrètes** privilégiant des enseignes en haut de façade

ENJEUX

- Préserver une bonne visibilité de ces acteurs économique par des règles adaptées aux typologies bâties dans lesquelles ils sont implantées



Pierrefitte-sur-Seine



Saint-Denis



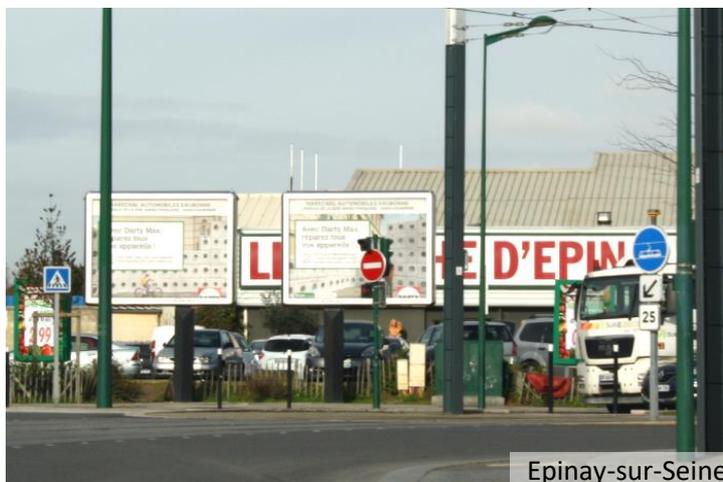
Saint-Denis

Axe 1- ENCOURAGER LE RENOUVELLEMENT DES ENSEIGNES POUR VISER UNE PLUS GRANDE HARMONIE

- Définir un cadre réglementaire simple et lisible permettant aux enseignes de centre-ville mais également des zones commerciales de gagner en qualité



- Limiter les dispositifs publicitaires aux abords des cellules commerciales, notamment sur les axes très passants (type N 301, N214, N1, ou D11), afin d'améliorer la visibilité des commerces et encourager une recherche de qualité des enseignes



5. Les secteurs patrimoniaux

PUBLICITES ET PRE-ENSEIGNES

DIAGNOSTIC

- Des secteurs patrimoniaux (abords de monuments historiques et sites inscrits) majoritairement affichés avec **du mobilier urbain de petit format**
- Ponctuellement sont implantés de **grands dispositifs scellés au sol** dans le champs de visibilité direct de monuments historiques
- Des implantations ponctuelles de dispositifs numériques

ENJEUX

- Veiller à supprimer tous les grands dispositifs publicitaires dans les secteurs de co-visibilité avec les monuments historiques et les sites inscrits.
- Encadrer la publicité numérique



ENSEIGNES

DIAGNOSTIC

- En site inscrit: des enseignes globalement qualitatives et bien intégrées aux façades
- Aux abords des monuments historiques: des enseignes qui pourraient être mieux intégrées au bâti

ENJEUX

- Veiller à encadrer les enseignes afin de valoriser l'ensemble des secteurs aux abords des monuments et donc les monuments eux-mêmes



6. Les bords de Seine et bords du canal Saint-Denis

ENSEIGNES/PRE-ENSEIGNES/PUBLICITES

DIAGNOSTIC

- Des bords de Seine et de canaux globalement **peu affichés** et majoritairement avec des dispositifs de **petit format**
- **Ponctuellement de grands dispositifs scellés au sol** masquent les vues paysagères sur les quais de Seine
- Des **espaces commerciaux démonstratifs** en quais de Seine
- De **nouveaux projets urbains** qui recherchent à valoriser les quais (Ile-Saint-Denis par exemple)

ENJEUX

- Protéger les quais de Seine et de canaux et les ponts par un affichage publicitaire limité et des enseignes de qualité



L'Ile Saint-Denis



Saint-Denis



Saint-Denis



L'Ile Saint-Denis

7. Les abords des espaces de nature (parc Georges Valbon , Butte Pinson,...)

PUBLICITES ET PRE-ENSEIGNES

DIAGNOSTIC

- Les abords des espaces de nature sont très hétérogènes en termes de contextes urbains (secteurs de centre-ville ou à l'inverse axes de circulation majeurs)
- Le traitement de la publicité est ainsi lui aussi hétérogène. Globalement les abords son relativement **peu affichés** ou avec de petits formats, mais **punctuellement de très grands supports** publicitaires jouxtent les abords des parcs

ENJEUX

- Protéger les espaces de nature en limitant les formats des supports publicitaires ainsi que leur luminosité



Axe 2- Améliorer la qualité de l’affichage aux abords des espaces patrimoniaux et de nature

→ **Protéger les abords des espaces patrimoniaux** en restreignant la publicité à de petits formats, en encadrant les typologies d’enseignes et en limitant le numérique



Epinay-sur-Seine



Stains

→ **Préserver les quais de Seine et du canal Saint-Denis** en encadrant la publicité, en définissant des formats d’enseignes et en interdisant le numérique

→ **Valoriser les abords des grands parcs tels que le parc Georges Valbon ou la Butte Pinson** en limitant l’affichage publicitaire et en agissant sur leur luminosité



L’Ile-Saint-Denis

8. Les axes routiers à grande circulation et voies ferrées

PUBLICITES ET PRE-ENSEIGNES

DIAGNOSTIC

- Des grands axes routiers majoritairement affichés à l'aide de **dispositifs de grands formats** (ponctuellement en doublon)
- Des voies ferrées ponctuellement affichées de **panneaux scellés au sol** le long de la voie, devant les piles de pont ou aux carrefours menant aux ponts qui traversent les voies

ENJEUX

- Encadrer la densité et le format des dispositifs publicitaires
- Limiter les panneaux scellés au sol au niveau des intersections avec les voies ferrées



Saint-Denis



Epinay-sur-Seine



Saint-Denis

9. Le boulevard périphérique, l'A1 et l'A86

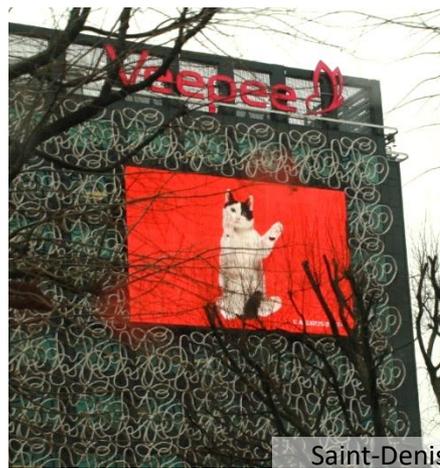
ENSEIGNES, PUBLICITES ET PRE-ENSEIGNES

DIAGNOSTIC

- Des enseignes très **démonstratives**, majoritairement implantées en **toiture**
- Des enseignes en façade de dimensions exceptionnelles, voire numériques, pouvant être assimilées à des publicités
- Des dispositifs publicitaires de dimensions exceptionnelles

ENJEUX

- Veiller à ce que la démonstrativité des enseignes et des publicités ne nuise pas à la sécurité routière
- Permettre le maintien de ces grands groupes sur le territoire



10. Les secteurs résidentiels aux abords des axes très circulés

PUBLICITES ET PRE-ENSEIGNES

DIAGNOSTIC

- Des secteurs résidentiels affichés **ponctuellement par des dispositifs de grands formats** (scellés au sol pour la plupart) souvent d'un format supérieur à 12m²

ENJEUX

- Limiter les dispositifs de grands formats dans les secteurs résidentiels
- Encadrer les dispositifs lumineux dont l'impact peut être très fort dans ces secteurs
- Mettre en conformité les dispositifs existants



ENSEIGNES

DIAGNOSTIC

- Une qualité des enseignes très **hétérogène** entre les cellules commerciales
- Des enseignes globalement **démonstratives**

ENJEUX

- Maintenir l'activité économique existante en zone résidentielle par une réglementation adaptée aux activités rencontrées
- Rechercher une harmonisation d'ensemble à l'échelle des quartiers d'habitation



Axe 3- Définir un cadre à l'affichage des secteurs à haute visibilité

→ **Améliorer la qualité des supports publicitaires** par la définition de règles esthétiques liées à l'encadrement, aux dispositifs de pose ou encore aux systèmes d'éclairage



→ **Prendre en compte la fréquentation particulière du boulevard périphérique et des autoroutes A1 et A86** pour définir une réglementation adaptée aux enjeux de visibilité

→ **Préserver les secteurs résidentiels proches des axes fortement circulés** par un encadrement de la luminosité des dispositifs



10. Les secteurs de projet

ENSEIGNES, PUBLICITES ET PRE-ENSEIGNES

ENJEUX

- Anticiper les besoins en termes d'affichage publicitaire temporaire liés aux chantiers (bâche, publicité sur palissade).
- Prendre en compte les besoins d'affichage relatifs à la communication autour des évènements et projets (JO, GPE)
- Prévoir une réglementation cohérente avec les projets et adaptée aux nouvelles formes urbaines sur les secteurs de projet, qu'il s'agisse des publicités et pré-enseignes comme des enseignes.



Axe 4- Accompagner les évolutions urbaines et les grands projets du territoire

- **Anticiper les besoins d'affichage temporaire liés aux chantiers d'envergure, notamment aux gares du Grand Paris Express, et aux Jeux Olympiques 2024**



Saint-Denis



Perspective – Village olympique Ile-Saint-Denis



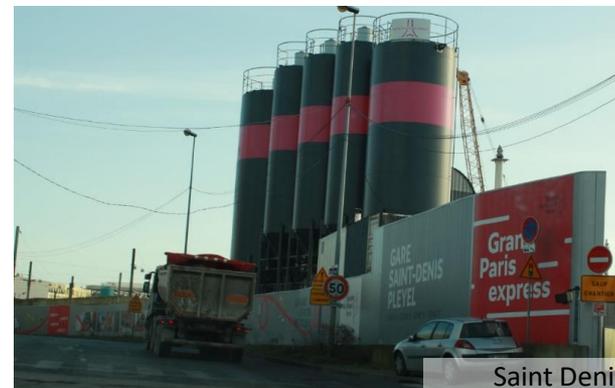
Perspective – Friche Babcock



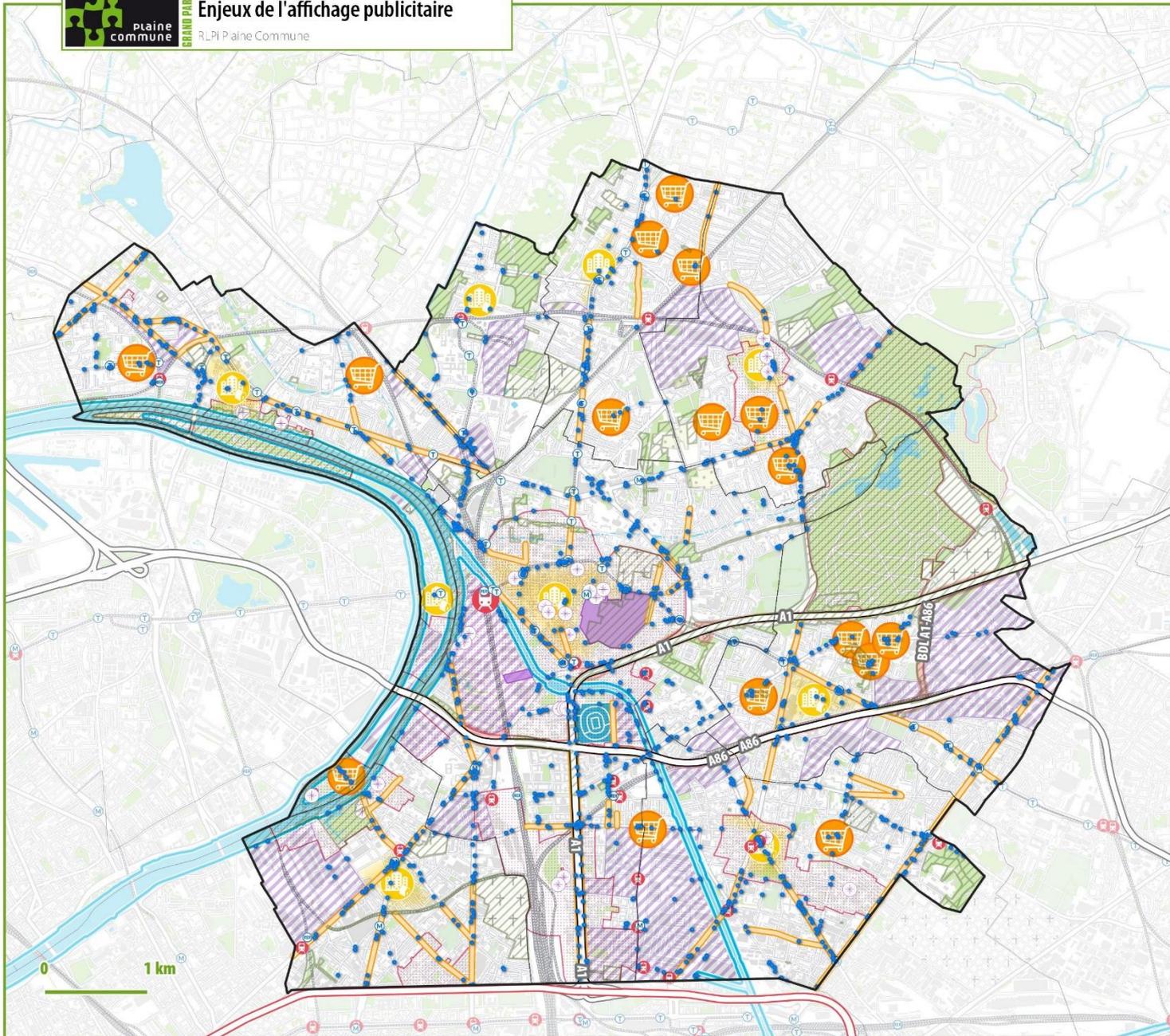
Perspective – Les tartres

- **Anticiper la mutation de certains quartiers, tels que le site des Tartres ou la friche Babcock, par la définition de règles en adéquation avec les futurs besoins de ces secteurs**

- **Anticiper les besoins générés par les nouveaux réseaux de transports (futures lignes 15, 16 et 17, prolongement des métros 12 et 14, prolongement du tramway T8)**



Saint Denis



Un traitement qualitatif à rechercher pour les abords des principales traversantes du territoire, qui en forment une vitrine privilégiée

- Principaux axes
- Autoroute
- Périphérique parisien
- à 40m d'une autoroute (en agglomération)
- Voies ferrées

Arrêts de transports en commun :

- Ⓜ Métro
- Ⓡ RER
- Ⓣ Tramway
- Ⓡ Gare / arrêt de TC en projet

Un dynamisme économique à accompagner et valoriser en fonction des contextes urbains

- 🏡 Centres-villes
- 🛒 Pôles de commerces de proximité
- Axes commerçants
- 🏛 Monuments historiques
- ▨ Périmètres d'interdiction relative
- ▨ Zones d'activités économiques
- 🏟 Le Stade de France et ses abords

Des espaces de respiration dans le paysage urbain à préserver

- 🌿 Espaces verts, espaces libres
- Bords de Seine, bords du Canal Saint-Denis
- 🏟 Terrains et infrastructures sportives
- Publicité et pré-enseigne



A VOUS LA PAROLE



Diagnostic et Orientations Réunion Publique – 19 Mai 2021